

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Interruption de la Circulation

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D301, bretelles BD301GVC, BD301VC3199, BVCD301G et
VC3199BD301**

au territoire de la commune de HERSIN-COUPIGNY

TRAVAUX

Entretien de l'éclairage public

Section hors agglomération

du 12 novembre 2025 au 14 novembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 05/11/2025, par laquelle la SARL LUMINOV, fait connaître le déroulement des travaux d'Entretien de l'éclairage public, du 12 au 14 novembre 2025, les bretelles seront fermées à différents moments sur cette période,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'Entretien de l'éclairage public, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale 301, 1- bretelles BD301GVC sens Barlin/Lens sortie Bracquencourt, 2 - BD301VC3199 sens Lens/Barlin sortie Bracquencourt, 3 - BVCD301G Bracquencourt vers Lens et 4 - VC3199BD301 Bracquencourt vers Barlin, hors agglomération, du 12 novembre 2025 au 14 novembre 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes d'HERSIN-COUPIGNY, BARLIN et BOUVIGNY-BOYEFFLES,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HERSIN-COUPIGNY,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale 301, 1-bretelles BD301GVC sens Barlin/Lens sortie Bracquencourt, 2 - BD301VC3199 sens Lens/Barlin sortie Bracquencourt, 3 - BVCD301G Bracquencourt vers Lens et 4 - VC3199BD301 Bracquencourt vers Barlin, hors agglomération, sur le territoire de la commune de HERSIN-COUPIGNY, du 12 novembre 2025 au 14 novembre 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

- 1 et 4 - "RD301 et RD75"

- 2 et 3 - "RD301 et RD57E2"

sur les communes de "HERSIN-COUPIGNY, BARLIN et BOUVIGNY-BOYEFFLES"
, (plan annexé au présent arrêté).

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 12 novembre 2025



Signé électroniquement par
Gerard FREVILLE
ORDONNATEUR



LEGENDE

— Déviation

— Bretelle fermée

LEGENDE

- Déviation
- Bretelle fermée





